



Actualité réglementaire

La mise en conformité au Règlement général de protection des données (RGPD)

Informier et sensibiliser
à la nouvelle
réglementation les
agents en charge
de la protection des
données (DPO, DRH...).

5 et 17 juin 2019

CIG petite couronne





Actualité réglementaire

La mise en conformité au Règlement général de protection des données (RGPD)

Le Règlement général de protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Adopté à l'échelle européenne, ce texte harmonise et renforce le droit de la vie privée, notamment en ce qui concerne le traitement des données personnelles. La responsabilité des diverses organisations, et notamment des collectivités et établissements publics territoriaux, est ainsi renforcée : ils doivent désormais assurer une protection optimale des données à chaque instant et être en mesure de la démontrer en documentant leur conformité.

Impliquant avant tout une adaptation organisationnelle, la mise en conformité au RGPD s'est faite jusqu'à présent de manière très hétérogène dans la fonction publique territoriale. Outre cette nouvelle réglementation, les collectivités doivent en effet prendre en compte de multiples autres facteurs, qu'il s'agisse de la réforme de la fonction publique, du développement de l'open-data ou bien des élections municipales de 2020.

Afin de leur donner un maximum d'éléments utiles pour avancer sereinement et efficacement dans cette procédure de mise en conformité RGPD, le CIG petite couronne propose donc **un rendez-vous d'information et de sensibilisation** sur ce thème. Cet événement s'adresse aux référents RGPD, aux responsables de traitements et aux délégués à la protection des données (DPO-DPD) des collectivités et établissements publics territoriaux de la petite couronne.

Pour permettre la participation d'un maximum de représentants des collectivités, deux sessions sont proposées.

5 et 17 juin 2019

Chacune de ces séances d'information vise à aider les collectivités à mettre en œuvre les nouvelles dispositions du RGPD applicables depuis le 25 mai 2018.

*Vous êtes invités à vous inscrire à l'une des deux séances programmées en juin :
[Je m'inscris en ligne](#)*

■ Programme de la journée

Animation : Lucie Lefevre-Heissler, déléguée à la protection des données du CIG petite couronne

→ Le RGPD : présentation de la nouvelle réglementation

- Les principes de la protection des données personnelles
- Les acteurs de la protection des données : responsable de traitements, sous-traitant.

→ La mise en conformité au RGPD dans la fonction publique territoriale

- Quelles priorités sur les actions à mener ?
- Exemples et échanges

→ Questions-réponses

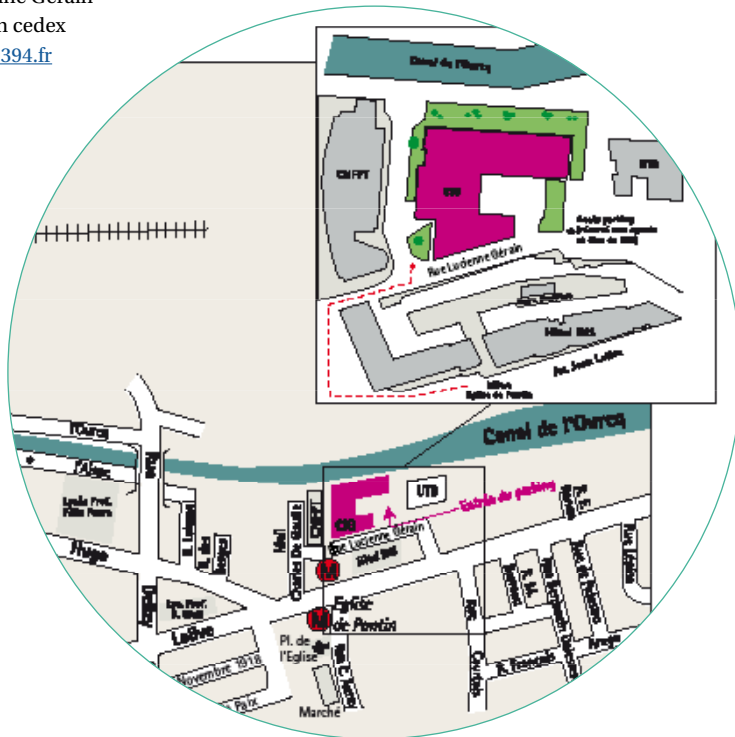
■ Plan d'accès au CIG

CIG petite couronne

1 rue Lucienne Gérard

93698 Pantin cedex

www.cig929394.fr



En voiture : à 3 minutes du boulevard périphérique de Paris (sortie Porte de Pantin).

En transports en commun :

→ **par le métro**, station Eglise de Pantin (ligne n°5) ; en provenance de Paris, sortir en tête de rame.

→ **par le bus**, arrêt Eglise de Pantin : lignes 145 (Eglise de Pantin - Villemomble), 147 (Eglise de Pantin - Sevran) et 249 (Porte des Lilas - Dugny).

→ **par le RER**, station Pantin (RER E), prévoir dans ce cas un quart d'heure de marche le long du quai de l'Aisne.